

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 28

DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Février à 19h15, le Conseil municipal de la commune de Nespouls, dûment composé, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NESPOULS sous la présidence de Mr PATIER François, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 16 Février 2024

Etaient présents : Mme Myrienne AUSSEL, Mr Franck BARONI, Mme Céline CAUSSE, Mr Alain LACOTTE, Mr François PATIER, Mme Sarah PEREZ, Mr Bernard ROCHE, Mme Monique SERRE, Mr Régis MARQUE, Mme Audrey DUMOND.

Absents : Mme DEHON M.L : procuration à Mme M. SERRE, Mme F. PUJOL : procuration à S. PEREZ, Mme M.L SANIS : procuration à Mme A. DUMOND

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Myrienne AUSSEL

I) **Approbation du dernier compte rendu.**

II) **Compte rendu des réunions**

REUNION CANTONALE

Présentée par le Président Mr COSTE.

a) **Corrèze autonomie** : Nespouls va être rattaché au secteur de ST Pantaléon de Larche et d'Allasac.

35% des Corrèziens ont plus de 60 ans ou plus. Avec une aspiration à vivre à domicile le plus longtemps possible.

Le principe de ce nouveau service : avoir une écoute et une présence de proximité au plus près des besoins de chacun. Une plus grande réactivité dans la réponse de chacun.

Quels en sont les usagers : Les personnes en perte d'autonomie : provisoire ou durable.

Les personnes en situation de handicap et les aidants familiaux.

Une équipe de 150 Agents issus de la Direction de l'autonomie-MDPH, de Corrèze Téléassistance et des anciennes Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA)

6 Superviseurs territoriaux basés à Tulle pour couvrir l'ensemble du territoire et 41 coordonnateurs de proximité pour assurer le lien avec l'utilisateur.

Comment les joindre : N° Unique joignable 24/24 et 7/7J au 05.55.19.19.19

Mail : correzeautonomie@correze.fr

b) Les routes départementales

4 700 Km de routes départementales dont 190 km sur notre canton

Un budget d'investissement en hausse constante.

c) Le département est le 1^{er} financeur des collectivités en Corrèze

Budget global qui nous lie pour 3 Ans : 2023,2024, 2025 avec un engagement de 62 Millions €.

- 43,7M€ d'aides pour accompagner 1 806 projets
- 10,5 M€ au titre des dotations voirie
- 5 M€ pour l'eau et l'assainissement
- 2,3 M€ pour la rénovation de l'éclairage public
- 1 M€ pour le dispositif d'Hypervision

d) Centre de supervision départementale.

Création d'un Syndicat mixte ouvert le 01 Janvier 2024 par arrêté préfectoral.

Le département et 69 Communes membres, soit 76 000 habitants concernés.

Mise en place du centre de supervision à Naves. Opérationnel au 1^{er} Septembre prochain.

Il devrait permettre pour notre commune d'avoir un suivi semainier pendant les jours ouvrables de tous les événements qui se passent sur la commune avec une mise en mémoire de 30 Jours, alors qu'actuellement nous avons que 14 jours. On pourra obtenir de nouvelles caméras avec un suivi global de l'ensemble.

Intégration des caméras existantes (158 communales et 76 départementales)

68 Communes sont déjà inscrites. Voir réflexion de mettre 1 Caméra à l'école, après concertation des parents d'élèves. Voir pour le stade, surtout pour le centre de brassage de la fibre, car toute la fibre passe par le stade.

Réalisation des projets identifiés en 2025 : 221 projets de caméras déjà identifiés.

Années 2024 – 2025 : recrutement du responsable opérationnel et des opérateurs.

Accompagnement des Communes pour définir leurs besoins et leurs projets.

De nouvelles réunions sont en cours pour valider le principe des cotisations.

Représentant de la commune : Mr François PATIER et suppléante Mme Myrienne AUSSEL.

e) Extinction du cuivre

Décision du Gouvernement de faire disparaître le réseau du cuivre d'Orange d'ici 2030.

Les propositions du Conseil départemental pour un véritable partenariat avec Orange.

Expérimentation du pré-raccordement de l'ensemble des foyers réalisée sur 10 Communes en 2023.

Refus d'Orange sur toutes nos propositions

Arrêt de l'expérimentation sur certaines communes.

Plus de 1M€ payés par an pour utiliser les infrastructures d'Orange.

f) Aménagement du pré GOUDAL, Corrèze habitat : sur un terrain d'environ 2,4ha

Projet d'environ une vingtaine de lots :

- Maisons en location privée
- Logements sociaux
- Maisons en accession à la propriété
- Terrain à bâtir entre 500 et 800 m²
- Terrain destiné à accueillir des locaux professionnels ou commerciaux

D'ici la fin de l'année, un plan détaillé devrait être disponible.

CONSEIL D'ECOLE

- Les départs notamment au collège à la rentrée 2024-2025 s'élèvent à 13 ou 14 enfants, des chiffres inquiétants.
- Délibération à prendre pour le maintien de la semaine à 4 jours.
- Salon du livre jeunesse le 6 Avril à l'aéroport.
- Semaine du Causse du 6 au 23 Juin.
- Une réflexion est en cours pour rouvrir la cantine à la rentrée 2024-2025.
- Les parents d'élève vont être sollicités notamment par l'APE sur l'opportunité de mettre 1 ou 2 caméras devant les entrées de l'école.

III) Tour de table des Elus

Aucune remarque

IV) Délibérations

- 1) Délibération approuvant le compte de gestion dressé par le Receveur
- 2) Délibération approuvant le compte administratif 2023
- 3) Délibération d'affectation de résultats.

Voir tableaux joints fournis lors du conseil municipal avec comme report sur le Budget 2024 un résultat définitif **POSITIF de 12 717,97 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité

Approuve le compte de gestion, le compte administratif 2023, l'affectation de résultats.

Ces comptes visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) Délibération demandant le FST pour la réfection de la voirie communale.

Montant des travaux de voirie communale pour 2024 : 52 705,00 € H.T

Le plan de financement serait le suivant :

Aide financière du FST : 12 120,12€

Subvention départementale : 10 000€

DETR : 18 446,75€

Reste à financer par la commune : 12 129,12 H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de :

- De demander l'aide financière dans le cadre du FST auprès de la CABB d'un montant de 12 129,12€
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents afférents.
- D'Autoriser, Mr le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

5) Délibération portant encaissement d'un chèque

Remboursement de frais d'électricité pour un montant de 295,60€.

Le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'encaisser le chèque de remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

6) Délibération portant modification du délégué suppléant au syndicat mixte ouvert Corrèze Centre Supervision

Mr PATIER François étant le représentant de notre commune au Syndicat mixte de Corrèze Centre Supervision demande au Conseil municipal la modification du délégué suppléant qui était Mr Bernard ROCHE, remplacé par Mme Myrienne AUSSEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

- 7) Délibération portant mandant au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer consultation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance, à l'échéance donnée.

Considérant l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze.

Décide de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le centre de gestion prévoit de conclure.

De donner mandat, et Autoriser, le cas échéant, le Maire à déterminer avec le Centre de Gestion les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de l'accord ainsi qu'à approuver l'accord négocié.

Prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de Gestion pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

V) Informations diverses

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : PLH - Monique SERRE étant la correspondante (bassin de Brive élargi)

Nouveau PLH établi pour 6 ans Du 01/01/2025 au 31/12/2031

Document d'orientation avec pour objectif production de logement en lien avec le SCOT

Elaboration d'une fiche d'acte, en juillet le nouveau PLH sera soumis aux instances.

Nespouls fait parti du Bassin de Brive élargi.

Le projet prend en compte la revalorisation des bourgs, la problématique de population vieillissante, les demandes de petits logements, le problème de la mobilité et le problème des logements locatifs.

Priorité du PLH : réhabiliter le parc existant dans une perspective de sobriété sans consommation de foncier.

ENQUETES PUBLIQUES :

Les deux dossiers d'enquête publique, concernant les chemins de Baudran et du Breuil sont en cours. La clôture définitive avec leur compte rendu nous sera présentée par Mr LALEU le 1 Mars prochain.

ECLAIRAGE DU ROND POINT DU STADE.

Il est prévu l'achat d'un lampadaire photovoltaïque, afin d'éclairer le rond-point du stade.

La fédération prendrait en charge 50%

ANIMAUX ERRANTS : Rappel des règles pour les chiens et chats.

« Est considéré comme en état de divagation tout chat, chien non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat, chien trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat, chien dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ».

Les maires sont habilités à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux en vertu du pouvoir de police générale conféré par le Code général des collectivités territoriales et des pouvoirs de police spéciale attribués par le Code rural

VII) CALENDRIER

- 23/03 Marche bleue
- 02/04 Sécurité informatique
- 04/04 Prochain conseil municipal
- 06/04 Foire du livre de la jeunesse à l'aéroport
- 16/04 Léa course
- 24/04 Tour auto
- 07/05 Cérémonies
- 09/06 Elections européennes